

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canaux, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canaux.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° P19- 060795

☐ Maladie

☐ Dentaire

☐ Optique

☐ Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1038 Société :

☐ Actif ☐ Pensionné(e) ☐ Autre : Retraité

Nom & Prénom : RAYED Mohammed

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : 21/08/2023

Nom et prénom du malade : Pathologie endogène

Lien de parenté : ☐ Lui-même ☐ Conjoint ☐ Enfant

Nature de la maladie : Pathologie endogène

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
24/09/2017	CL		300 DH	 Dr. Adhane ETIANI Chirurgien Urologue Qu. Moumi Lot. N° 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100 City Office 4ème Etage Ag. 100 Hay Hassani Casablanca - INPE : 00124044

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	24/02/23	365,50

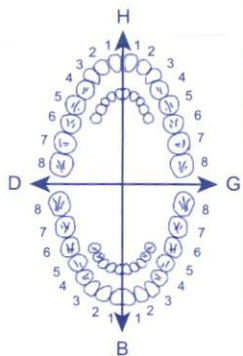
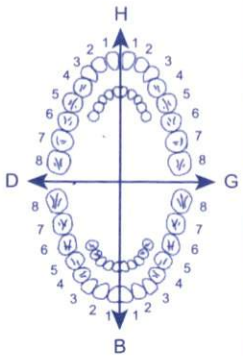
[illegible][illegible]

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient											
				CCEFFICIENT DES TRAVAUX										
				MONTANTS DES SOINS										
				DEBUT D'EXECUTION										
				FIN D'EXECUTION										
O.D.F PROTHESES DENTAIRES 	DETERMINATION DU CCEFFICIENT MASTICATOIRE D <table style="border-collapse: collapse;"> <tr><td>25533412</td></tr> <tr><td>00000000</td></tr> </table> G <table style="border-collapse: collapse;"> <tr><td>21433552</td></tr> <tr><td>00000000</td></tr> </table> <table style="border-collapse: collapse;"> <tr><td>00000000</td></tr> <tr><td>35533411</td></tr> </table> <table style="border-collapse: collapse;"> <tr><td>00000000</td></tr> <tr><td>11433553</td></tr> </table>			25533412	00000000	21433552	00000000	00000000	35533411	00000000	11433553			CCEFFICIENT DES TRAVAUX
	25533412													
	00000000													
	21433552													
	00000000													
	00000000													
	35533411													
	00000000													
	11433553													
						MONTANTS DES SOINS								
(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession					DATE DU DEVIS									
					DATE DE L'EXECUTION									

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr ETTANJI Adnane

Chirurgien Urologue
Sexologue - Andrologue

Laureat de la Faculté de Médecine
et de Pharmacie - Casablanca

Ancien médecin interne des hôpitaux de France/Casablanca

Maladies de la prostate - Vessie et organes génitaux
Calculs appareil urinaire - Cancers urologiques
Endoscopie diagnostic et Interventionnelle
Echographie - Lithotripsie- Dysfonction érectile
Infertilité masculine - Incontinence Urinaire



CABINET D'UROLOGIE

د. الطنجي عدنان

أخصائي في أمراض وجراحة الكلي
والمسالك البولية و الأعضاء التناسلية

خريج كلية الطب والصيدلة بالدار البيضاء
طبيب داخلي سابق بمستشفيات فرنسا والدار البيضاء

أمراض البروستات - المثانة والكلي - حصى الكلي
والمسالك البولية - سرطان المسالك البولية والتناسلية
الفحص والجراحة بالمنظار - تفتيت الحصى الفحص بالصدى
الضعف الجنسي - العقم عند الرجال - إنفلات البول

Casablanca le: 24/04/2013

Mr RAYBO Mohamed

109.70
1/Conti. flo d'urine
193.10

1 plexi au coude

62.70
2) Lhosta Sang (1 Bx6)
1cp x 3 j

T=365.50

Dr. Adnane ETTANJI
Chirurgien Urologue

سيتي أوفيس إقامة ميسيمي رقم 58، الطابق 4 بالمسجد الشقة D9 فوق KFC أمام مرجان الحي الحسني-الدار البيضاء

City Office, 58 Bis Lot. MISSIMI. étg. 4 avec ascenseur, Appt D9 - Hay Hassani
(au dessus de KFC, en face Marjane et McDonald's Hay Hassani) Casablanca

05 22 10 00 04 / Urgence: 06 63 10 12 43 drettanjiadnane@gmail.com

CONTIFLO[®] 0.4

PPV: 109DH70

30 comprimés
à libération prolongée

Vie orale

0.4 mg



Soyez prudent

Ne pas conduire
sans avoir lu la notice

PPV: 193DH10

CODE No.: MP/RUGS/2524/83

Médicament Autorisé N°: 213/14 DMP/21/NNP

Importé par :
SUN PHARMACEUTICALS MOROCCO LLC

169, avenue Hassan 1er,
20070 Casablanca, Maroc.

Fabriqué par :
SUN PHARMACEUTICAL INDUSTRIES LIMITED
INDE.

RESPECTER LES DOSES PRESCRITES
احترم الجرعات الممندة

Tableau A (Liste I)

PPV 109DH70
PER 08/25
LOT L2847